



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'emploi et de la santé
Direction générale de la santé

DES - DGS
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Courrier interne A102E2/DES
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

N/réf. : RD/JAR

Genève, le 14 novembre 2018

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
4^e année
(1^{er} juin 2017 – 30 novembre 2018)

Commission consultative en matière d'addictions
(DES - Z 924)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A2 20)
- Règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (A2 20.01)
- Règlement instituant une commission consultative en matière d'addictions (RcomAdd) du 18 février 1981 (K1 75.03)

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour mission :

- a) de définir les objectifs et d'élaborer une stratégie globale dans le domaine des addictions;
- b) de soumettre au Conseil d'État des projets et avis s'insérant dans cette stratégie ;
- c) de veiller au suivi des recommandations adressées au Conseil d'État ;
- d) d'émettre des préavis, sur demande du Conseil d'État, à propos de questions touchant le domaine des addictions ;
- e) la commission est chargée de traiter les demandes de soutiens financiers liées au Fonds de lutte contre la drogue et de faire des recommandations au Conseil d'État en la matière.

III. Activités de la commission

De juin 2017 à fin novembre 2018, la Commission consultative en matière d'addictions (CCMA) a siégé lors de six séances, auxquelles s'ajoutent quatre séances du Bureau de la Commission, composé de la Présidente, d'un représentant des départements de la sécurité (M. F. SCHMUTZ), de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (M. P.-Y AUBERT) et du département de l'emploi et de la santé (Médecin cantonal).

Les activités principales ont été :

1- Projet d'évaluation de la faisabilité d'une régularisation du cannabis pour le canton de Genève :

Le projet a été soumis en juin 2017 par l'Université de Genève (UNIGe) à la commission cantonale d'éthique de la recherche à Genève (CCER). Des précisions ont dû être apportées et la CCMA a accompagné l'UNIGe tout au long de ce processus. La CCER a délivré son autorisation le 30 octobre 2018.

Par rapport à sa version initiale, le projet a été remanié de telle sorte que l'inclusion des mineurs sera reportée d'une année. La formule de la cannabinothèque, les populations cibles et le nombre de participants total reste dans la lignée de la version initiale.

Le projet, dans sa version finale telle que validée par la CCER, sera remis au Conseil d'Etat avec la recommandation de la CCMA de soutenir sa mise en œuvre, pour autant que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) l'autorise, sur la base de l'article 8a de la loi sur les stupéfiants (LStup). L'Université de Genève, responsable du projet, devrait pouvoir appuyer sa demande d'autorisation par une lettre du Conseil d'Etat.

2- Projet « Drug checking »:

Drug checking stationnaire :

Genève a obtenu l'autorisation officielle de l'OFSP de proposer un service d'analyse des substances comme mesure de réduction des risques selon la LStup. Ces autorisations ont été délivrées à l'Association Première ligne, qui réceptionnera les échantillons, et au Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML) qui sera le laboratoire d'analyse des échantillons.

Drug checking en milieu festif :

L'évènement pilote pour le drug checking (DC) en milieu festif est la Lake Parade. Le laboratoire mobile du pharmacien cantonal bernois a été présent en 2018. Cependant, cet évènement n'aura pas lieu en 2019.

Plutôt que de déterminer un évènement ou un lieu spécifique pour le déploiement du DC en milieu festif, Première ligne envisage un véhicule qui circulerait dans la ville, aux abords des lieux festifs. Ce point doit encore être développé.

3- Attribution des subventions du Fonds drogue 2018 :

La commission a réceptionné et analysé les demandes de financement adressées au Fonds drogue selon la méthodologie initiée en 2015, en vue d'émettre ses préavis au Conseil d'Etat. Après analyse des dossiers, une restitution en plénière a été réalisée ce qui a permis d'aboutir à une évaluation de tous les projets lors d'une séance dédiée d'une demi-journée. Treize projets ont été traités par la Commission et sept d'entre eux ont fait l'objet d'un financement.

Les projets ayant essuyé un refus ne répondaient pas à la grille d'évaluation préalablement réalisée (objectifs incertains, évaluation d'impacts manquante, utilisation de fonds pour financer des postes RH).

Projets pour lesquels une décision d'octroi a été émise	CHF
Prévention et promotion de la santé	62'860
Soutien social	75'000
Sécurité et soutien social	110'000
Total	247'860

4- Coûts sociaux du cannabis

En début d'année 2017, le Conseiller d'Etat bâlois a fait part de sa volonté de mener, sous la coordination de l'OFSP, une étude sur les coûts sociaux en lien avec la consommation illégale de cannabis en Suisse. Outre Bâle et l'OFSP, Berne et Zurich ont également manifesté leur intérêt pour cette étude. Compte tenu de l'avancement du projet de régulation du cannabis dans notre canton, le bienfondé de cette recherche a été confirmé et Genève s'est associé à cette étude.

Un groupe de travail s'est réuni en fin d'année 2017 afin de définir le périmètre de la recherche et son programme ; sa réalisation s'étend sur les années 2018 à 2020.

5- Projet MARSTUP

Le projet MARSTUP est financé par le fonds drogue. Il consiste en l'analyse des substances dans les eaux usées et dans des seringues usagées dans le cadre de l'évaluation du marché des stupéfiants à Genève.

La commission a suggéré de constituer un groupe d'accompagnement du projet genevois, lequel représenterait les départements concernés et les domaines de la prévention. Sous la présidence de Mme DREIFUSS, Présidente de la CCMA, Mme BAUDIN, Directrice de Première ligne, Mme WYSSENBACH, Pouvoir judiciaire, M. SCHMUTZ, Police, Prof. ROMAND, Médecin cantonal, constituent ce groupe d'accompagnement.

6- Intégration des personnes sans emploi

La commission a traité la question de l'intégration des personnes sans emploi en lien avec des trajectoires de consommation problématiques de substances addictives, légales ou illégales. Les possibilités d'intensifier, de coordonner et d'harmoniser la réadaptation professionnelle ou les activités protégées concernant cette problématique devraient occuper la CCMA également en 2019.

IV. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) :

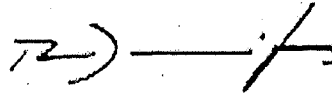
Fr. 2'285.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.



Ruth Dreifuss
Présidente de la CCMA